



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
23 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 mai, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

22 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Laëtitia COUR, Mme Catherine LEBON, Mme Pascale MACOURS, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, M. Pierre AVENET, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Maëlle EVARD, Mme Cécile MARCHAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Grégory FONTENEAU, Mme Christine HEYRAUD, Mme Laura ESNAULT, M. Sylvain NEVEU formant la majorité des membres en exercice.

5 excusés :

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON
M. Florent BASLÉ ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
M. Samuel TRAVERS ayant donné pouvoir à M. Grégory FONTENEAU

Secrétaire de séance : M. Jean Michel GUÉNIOT
Date de convocation : le 17 mai 2022

Date d'affichage :
Nombre de conseillers en exercice : 27

2022_05_23_09

Nomenclature : 7.10

Tarifs cantine pour l'année 2022-2023

Rapporteur : M. Frédéric SALAÜN

M. Frédéric SALAÜN indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs de la cantine (du lundi au vendredi en période scolaire) pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Il rappelle la délibération n° 2021_07_08_10 instaurant la tarification sociale des cantines pour 3 années à compter de l'année 2021 – 2022 impliquant un tarif à 1 € pour les tranches 1 et 2.

Sur proposition de la commission finances du mercredi 18 mai 2022, il est proposé les tarifs suivants :

Tranches	Quotient Familial	Tarifs année scolaire 2022-2023	
		Cantine	PAI
T1	0 - 400	1,00	1,00
T2	+ 400 - 600	1,00	1,00
T3	+ 600 - 800	4,39	2,53
T4	+ 800 - 1000	4,44	2,55
T5	+ 1000 - 1200	4,49	2,58
T6	+ 1200 - 1300	4,85	2,78
T7	+ 1300 - 1500	4,90	2,82
T8	+ 1500 - 1900	4,95	2,85
T9	+ 1900	5,00	2,88
Tarifs hors commune et adultes		6,10	3,50



Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le

ID : 035-213502537-20220523-2022_05_23_09-DE

Après avoir entendu et délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- adopte les tarifs et tranches ci-dessus proposés
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer et mettre en œuvre les décisions ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh